

PRATIK SPORT VELO 2017

Règlement des 3h VTT au Parc de Champagne dimanche 29 octobre

1. Présentation de l'épreuve

Les 3H VTT est une épreuve VTT en relais de 2,3,4 ou solo sur une boucle de 2 kms environ. Elle consiste pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois le circuit. Le départ est donné le dimanche 29 octobre 2017 à 10H00, l'arrivée 3H plus tard.

2. Les participants .

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes licenciés ou non. Les mineurs peuvent participer à condition de fournir une autorisation parentale. La présentation d'un certificat médical daté de moins d'un an est obligatoire pour les non licenciés. Le port du casque est obligatoire. La course se réalise dans le respect et les concurrents qui doublent doivent se signaler afin d'éviter des incidents.

3. Accueil - Inscriptions

L'accueil aura lieu au Parc le dimanche 29 octobre 2017 à partir de 08h00. La remise des maillots numérotés se fera de 08h30 à 09h30 (Une pièce d'identité ou la licence sera demandée en caution). L'attribution des maillots numérotés se fera dans l'ordre d'arrivée d'inscription complète. Les inscriptions sont limitées. L'heure limite des inscriptions est fixée le 29 octobre à 9H30. Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 09h45. Le prix de l'inscription est de 5€ par participant.

5. Parcours

Le circuit est ouvert aux reconnaissances le 29 octobre 2017 de 08h30 à 9h30. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (avec casque) ou à pied.

6. Départ – Horaires

Le placement sur la zone de départ se fera de manière croissante en fonction du N° de l'équipe à partir de 09h45. Le départ sera donné le dimanche 29 octobre 2017 à 10h00.

7. Relais

Le relais s'effectuera obligatoirement dans la zone déterminée à cet effet. Les relais se font à l'initiative des équipes. A chaque tour, les concurrents passent dans la zone de pointage, le pointage est effectué par les commissaires de courses. Les concurrents sans maillots numérotés ne seront pas comptabilisés. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un vététiste sur le circuit.

8. Fin de course

La fin de course est fixée 3h après l'heure exacte de départ. Les concurrents ayant entamés un tour avant la fin précise de la course, devront le terminer, et ce tour sera comptabilisé pour le classement final.

9. **Problème technique**

Tout concurrent qui rencontre un problème technique devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens, ou rallier la zone de relais avec son vélo **dans le sens de la course**. En cas de non respect, l'équipe sera pénalisée de 3 tours.

10. **Contrôles**

Des commissaires de course placés à différents endroits sur le circuit et sur la zone de relais assurent la régularité de l'épreuve.

11. **Classement**

Le classement sera fait de la manière suivante : au nombre de tours effectués puis au temps. Un titre de vainqueur sera décerné par catégorie (les premières équipes de 4, 3, 2 et solo, 1^{ère} équipe féminine, 1^{ère} équipe mixte).

12. **Assurance**

L'organisateur a souscrit des assurances couvrant notamment tous les organisateurs et les bénévoles, membres ou nom de l'association. Cette assurance couvre également tous les participants inscrits à l'épreuve. En cas de chute, de malaise ou tout type d'incident d'une personne sur le parcours, non inscrite à l'épreuve, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

13. **Utilisation de l'image**

Chaque participant autorise que les photos, les prises de vue et interviews puissent être publiés et diffusés sur internet, à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, par des reproductions numériques sans avoir le droit à une compensation.

14. **Respect du site**

Les concurrents et les accompagnateurs devront respecter la propreté du site, tout manquement entrainera l'exclusion immédiate de l'équipe

15. **Modification du règlement et parcours**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de l'épreuve. Le parcours peut être à tout moment modifié en cas d'intempéries ou danger détecté.

16. **Acceptation du règlement**

Tous les coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve. L'inscription à l'épreuve sous-entend l'acceptation du règlement.